

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024

Breiser  
Levraut

ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240101-DE

Exécutoire le 23 janvier 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 23	<b>Séance du 15 janvier 2024</b>
Date de la convocation : 9 janvier 2024	
<b>Delib20240101</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET  
Mme Aude LE CAM à M. Mustapha MZARI-ROSSI  
M. Jérôme PIERRE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absents excusés :

Mme Ymen FARHAT  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Madame Pascale BOURSIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23 janvier 2024



ID : 014-211401815-20240115-DELIB20240101-DE

Exécutoire le 23 janvier 2024

**Delib20240101**

**OBJET : Proposition d'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour**

Afin de faire face, comme tous les ans à la même époque, aux difficultés de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Cormelles le Royal, une subvention de fonctionnement doit être attribuée par anticipation sur le vote du budget primitif 2024 du CCAS.

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ajouter cette question supplémentaire à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 17 janvier 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN